



## **Initiative populaire cantonale**

### **"Pour un Conseil d'Etat élu au système proportionnel"**

Actuellement, la Constitution neuchâteloise prévoit l'élection des membres du Conseil d'Etat selon le système majoritaire à 2 tours. Au 1<sup>er</sup> tour, seuls sont élus les personnes qui obtiennent plus de 50% des suffrages. S'il n'y a aucun élu ou moins d'élus que de sièges, un 2<sup>ème</sup> tour est nécessaire. Sont élus ceux qui obtiennent alors le plus de suffrages.

**L'UDC du canton de Neuchâtel demande, par voie d'initiative populaire cantonale, d'élire à l'avenir le Conseil d'Etat selon le système de la représentation proportionnelle.**

#### **Les arguments en faveur de l'initiative :**

- Une meilleure représentation des forces politiques en présence dans le canton. Aujourd'hui, plus de 32% des électrices et des électeurs ne sont pas représentés au Conseil d'Etat. Il n'est pas normal que près de 1/3 des votants soient absents des décisions gouvernementales. L'évolution du paysage politique neuchâtelois, avec des fusions et l'émergence de nouveaux partis est à prendre en compte.
- Un risque moindre d'avoir des majorités différentes entre le législatif (Grand Conseil) et l'exécutif (Conseil d'Etat). Cela est de nature à éviter les tensions au sein des institutions politiques et peut favoriser les indispensables réformes.
- Des économies substantielles avec la suppression d'un 2<sup>ème</sup> tour et des élections complémentaires. Avec le système proportionnel, en cas de démission en cours de législature, c'est le suivant, sur la liste du parti qui a le siège qui est appelé à entrer en fonction.
- Les cantons de Zoug et du Tessin élisent leur gouvernement selon le système proportionnel. Plus près de nous, les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds élisent leur Conseil communal selon ce système.
- En septembre 2009, le peuple neuchâtelois a accepté, à près de 60%, d'élire les 2 représentants du canton au Conseil des Etats selon le système proportionnel.

#### **Un peu d'histoire**

Le mode d'élection du Conseil d'Etat avait fait l'objet d'intenses discussions lors de la mise en place de la nouvelle Constitution neuchâteloise. La Commission chargée de préparer le nouveau texte n'avait pas pu se départager. En mars 2000, le Grand Conseil avait finalement tranché, à une faible majorité, pour le système majoritaire.

Plus récemment, un projet de loi du groupe UDC au Grand Conseil, identique à la présente initiative, a recueilli 49 voix pour et 49 voix contre. Il a cependant été refusé par la voix prépondérante du président du Grand Conseil.

### **"Des personnalités fortes" ?**

Le principal argument des opposants à un changement de système porte sur l'affirmation que, par le système majoritaire, le peuple élit en priorité "des personnalités fortes" au gouvernement et non des représentants des partis politiques.

Cette affirmation ne résiste pas à un bilan du gouvernement en place depuis 2009 qui a vu, entre autres :

- L'affaire Hainard avec l'élection d'un Conseiller d'Etat qui n'a jamais été en mesure d'endosser l'habit d'un membre du gouvernement
- La rupture de la collégialité et le blocage des travaux indispensables de réforme des finances et des institutions du canton
- Les fuites sans fin, plus ou moins orchestrées par des membres du gouvernement
- Des inimitiés profondes entre membres du gouvernement
- La gestion déficiente du système hospitalier neuchâtelois
- Les dysfonctionnements graves au sein de services et d'institutions du canton, à l'exemple du pique-nique offert à un délinquant sexuel interné à vie
- Le dialogue difficile entre le gouvernement et les communes

**Il est urgent de changer le système électoral pour le Conseil d'Etat neuchâtelois.**

**Signez l'initiative "Pour un Conseil d'Etat élu au système proportionnel"**